

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2021

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal : 11
 - en exercice : 11
 - qui ont pris part à la séance : 10
 - votants : 10

Date de convocation : 06/04/2021

Date d'affichage : 06/04/2021

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni pour raison sanitaire à huis clos, voté à l'unanimité, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le treize avril deux mil vingt et un à 18 h 30.

Présents : Mmes ARSAC Pascale – ASTIER Marielle – PERRIN Marie-Josèphe –
 RENARD Brigitte
 Mrs BRACHET Florian – CHARPENEL Aurélien – COEUILLET Christophe –
 DI BENEDETTO Vincent – VERNERET Jacques

Absent excusé : Mr ALINS Franck

Secrétaire de séance : Madame Brigitte RENARD

OBJET : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2021 PAR ORANGE

Le Maire donne acte au Conseil Municipal des installations existantes sur la commune de Portes-en-Valdaine et déclarées par ORANGE :

1. Artères de télécommunication

- utilisation du sous-sol (conduite multiple) 0,415 Km d'artère
 - artère aérienne 8,854 km d'artère

2. Emprise au sol

* dont armoire 1

3. pas de pylône et d'antenne et plus de cabine sur la commune

La redevance d'occupation du domaine public pour 2021 s'établit comme suit avec l'application du **coefficient d'actualisation de 1.37633** :

Patrimoine 2020	Patrimoine total déclaré 2020	prix unitaire	Montant redevance brut
Artère aérienne (km)	8,854	40.00 €/km	354,16 €
Emprise au sol d'armoires (m ²)	1	20.00 €/m ²	20,00 €
Artère souterraine conduite (km)	0,415	30.00 €/km	12,45 €

Montant redevance 2021

386,61 € x 1,37633

386,61 €

532,10 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des votants, a pris acte de tout ce que dessus et donne tout pouvoir au maire pour la mise en recouvrement à l'encontre de ORANGE – CSPCF – TSA 28106 – 76721 ROUEN Cedex.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Jean-Bernard CHARPENEL

